



Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1.

Débitrice: **Top Emploi SA**, Quai Philippe-Suchard 20,
2000 Neuchâtel
2.

Date du prononcé de dissolution: 28.05.2013
3.

Suspension de faillite: 29.10.2013
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 25.11.2013
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: But : recruter, sélectionner et placer, de façon stable ou temporaire, du personnel auprès d'entreprises; assistance dans le domaine du personnel; recrutement et formation des cadres; administration et représentation d'autres sociétés; gestion et conseils financiers en tous genres.

Office des faillites
2053 Cernier

01164123

